

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021
À 20 h 30

Affiché, le 10 septembre 2021

Du fait du contexte de pandémie de coronavirus, la distanciation sera la règle, le **port du masque sera obligatoire** durant la réunion et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des conseillers. Le public est limité à **6 personnes**.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ CCBVC, approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et l'assainissement des eaux usées 2020
- ↳ Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services Segilog-Berger Levrault (01/10/2021-30/09/2024)
- ↳ Création de postes pour le service scolaire / périscolaire et entretien des locaux (ajustements)
- ↳ Présentation du projet d'école autour du chant
- ↳ Organisation d'un spectacle culturel 2022
- ↳ Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (jumelage)
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquetet-Jouzeau

